

## SITUATION ACTUELLE DES CONTRATS DE VENTE EN OA ARRIVANT A EXPIRATION

		INSTALLATION VENTE EN TOTALITE ARRIVANT EN FIN OA					
		SITUATION ACTUELLE DES PARTICULIERS PRODUCTEURS					
		P ≤ 3kWc et installation en vente en totalité sans autres installations	P > 3kWc et installation en vente en totalité sans autres installations	seconde installation en autoconsommation en vente du surplus en OA	seconde installation en autoconsommation en CACSI	seconde installation en autoconsommation avec CAE et injection à titre gratuit	seconde installation en autoconsommation et vente du surplus à un fournisseur alternatif
SOLUTION CHOISE POUR REMPLACER OA EXPIREE	Autoconsommer sans injecter CACSI	5	8	3	8	8	9
	Autoconsommer avec injection à titre gratuit CAE	5	6	3	7	7	7
	Autoconsommer et vendre le surplus en OA	1	1	1	1	1	1
	Autoconsommer et vendre le surplus à fournisseur alternatif	4	4	3	4	4	4
	Autoconsommer et passer à la batterie virtuelle	4	4	3	4	4	4
	Vendre en totalité à fournisseur alternatif	2	2	2	2	2	2
	Vendre en totalité en OA	1	1	1	1	1	1

1 Impossible, les installations ne doivent pas avoir déjà produites

2 Simple, conserver son compteur d'injection sans incidence sur les éventuels valorisation de surplus, attention à une demande de consuel,

3 Impossible d'ajouter une installation en dehors de l'OA LE GPPEP TRAVAILLE SUR LE SUJET

4 Possible, changer la convention en cours auprès Endis pour les 2 installations, attention au consuel

5 Pas d'objection réglementaire, seul Enedis ou ELD à contacter, simple changement administratif

6 Impossible, puissance limitée à 3 kWc

7 Bien que possible en théorie, il est en pratique douteux de rester dans la limite des 3 kWc

8 Adapter le contrat de puissance en soutirage, lequel ne doit pas être inférieur à la puissance de production raccordée

9 conditions identiques au 8, cependant aucun intérêt,

Le GPPEP reste vigilant pour faire appliquer le principe selon lequel un changement administratif sans modification de l'installation ne nécessite de nouveau consuel